

Busogo, le 31 décembre 1952



COPIE

Monsieur le Commandant S.T.A  
U s u m b u r a

J'ai l'honneur de vous faire savoir que le chauffeur OKUMU Vincent affecté au chantier avec la camionnette R.U.6050 est parti sans aucune autorisation le 31 décembre 1952 à 10 heures matin pour destination inconnue.

Des enquêtes faites sur place, il paraît que le chauffeur est parti pour Nyanza. De son retour je le consignerai à l'A.T. Ruhengeri en attendant vos instructions.

Veuillez agréer, Monsieur le Commandant, l'assurance de ma considération bien distinguée.-

LE SURVEILLANT T.P.

sé/ I. DONA

Pour copie certifiée conforme  
Ruhengeri, le 3 janvier 1952  
L'Agent Territorial Principal  
D. NEVEJANS